



Résiliation bail de location

Par **ptipti**, le **21/02/2013** à **16:17**

Bonjour, rn
je vis dans un studio de 22 m². rn
Je souhaite résilier mon bail. Cependant, ce dernier fait foi d'une location non meublée contrairement à mon état des lieux d'entrée.rn
Le logement en lui-même comprend un sommier à pieds + matelas, des coussins et des couvertures, un bureau à tiroirs, une chaise, des étagères de rangement, un tapis, un tableau décoratif, un porte-manteaux à l'entrée et une petite cuisine séparée comprenant poubelle, réfrigérateur avec compartiment à glace, 1 tiroir, énormément de placards.rn
Serait-il possible de faire reconnaître le logement comme meublé afin de pouvoir bénéficier d'un préavis d'un mois ?rn
Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **24/02/2013** à **13:26**

Bonjour, normalement il aurait fallu demander par LRAR au bailleur avant la requalification du bail. Consulter l'ADIL de votre secteur (coordonnées en mairie ou internet) pour être sûr, cordialement